

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: AU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/235 (VIII)

RAPPORT SUR LA SITUATION
AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE

RAPPORT SUR LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT ET EN PALESTINE

INTRODUCTION

Au cours de sa 7^{ème} session ordinaire tenue du 28 Juin au 2 Juillet 2005 à Syrte (Grande Jamahiriya), le Conseil exécutif a examiné la situation en Palestine et dans le région du Moyen-Orient et a adopté sa Décision Ex.CL/Dec.210 (VII), dans laquelle il a, inter-alia :

réitéré son appui et sa solidarité au peuple palestinien dans sa lutte juste et légitime; condamné la répression israélienne exercée à l'encontre des citoyens civils palestiniens ; demandé aux deux parties de briser le cercle vicieux de la violence contre les civils palestiniens et israéliens ; condamné fermement la répression israélienne et les attaques perpétrées contre les civils palestiniens sans défense ; invité le gouvernement israélien à mettre fin à la construction du Mur dans les territoires occupés et demandé à Israël de renoncer à sa politique d'imposer des dictats et de mettre devant les faits accomplis sur le terrain en mettant immédiatement fin à l'installation et à l'expansion des colonies dans les territoires palestiniens occupés y compris Jerusalem-Est ;

lancé un appel à la communauté internationale et au Quartet pour qu'ils fournissent l'assistance politique et financière nécessaire, collaborent avec les dirigeants palestiniens dans la mise en route rapide et accélérée de la Feuille de route et prennent les mesures nécessaires pour la reprise du dialogue et des négociations afin de sauver le processus de paix.

Le présent rapport relate les évolutions enregistrées au Moyen-Orient, depuis la dernière session du Conseil, en mettant un accent particulier sur le conflit israélien-palestinien.

Le conflit israélo-palestinien :

1- Le retrait israélien de la bande de Gaza :

Depuis le sommet de Syrte, des développements importants ont été enregistrés dans le conflit israélo-palestinien. Ces développements se focalisent, essentiellement, autour du plan Sharon relatif au retrait israélien unilatéral de la bande de Gaza et d'un certain nombre de petites colonies situées dans la région nord de la Cisjordanie. Les contacts et les efforts diplomatiques déployés au cours de cette période ont principalement porté sur la nécessité de garantir un retrait israélien total qui impliquerait l'ensemble des forces israéliennes ainsi que des colons de ces régions et de céder à l'Autorité palestinienne, le contrôle du port maritime et de l'aéroport tout en lui permettant de bénéficier d'un droit de passage vers l'Egypte et en Cisjordanie.

Les contacts et les efforts diplomatiques ont également mis l'accent sur la nécessité d'effectuer ce retrait en coordination avec l'Autorité palestinienne et de l'intégrer dans le cadre de la Feuille de route comme point à part entière. Toute tentative d'utilisation de ce retrait comme couverture ou subterfuge pour engager des opérations d'implantation de nouvelles colonies en Cisjordanie et dans la ville sainte d'El-Qods et de ses alentours en particulier, a été dénoncée.

Pour sa part, l'Autorité palestinienne a réussi à contenir la situation et à empêcher tout dépassement de la part des organisations et factions armées palestiniennes de nature à entraver l'opération du retrait. Aucune attaque contre les forces armées israéliennes ou les colons ou autre tentative d'appropriation des biens israéliens n'a été enregistrée au cours de cette période.

Un accord a été conclu entre l'Egypte et Israël portant sur le déploiement de 750 éléments des forces égyptiennes de sécurité des frontières, lesquelles ont pris position le long du point de passage Philadelphie séparant la bande de Gaza de l'Egypte et s'étendant sur près de 15 km de long. La mission des forces égyptiennes consiste à empêcher le trafic des armes et l'infiltration d'éléments d'Egypte vers la bande de Gaza et vice versa. En outre, l'Egypte a assuré l'entraînement d'éléments de la police palestinienne pour garantir l'instauration de la paix et de la stabilité à l'intérieur de la bande de Gaza.

Le 25 novembre 2005, à la suite des efforts conjugués de l'Egypte, du Quartet et des Etats-Unis, un accord a été conclu (dont, outre les israéliens et les palestiniens, l'Egypte, et l'Union européenne sont parties) permettant la réouverture officielle du point de passage de Rafah, à la frontière entre l'Egypte et la bande de Gaza, et la création d'une chambre commune diffusant, par vidéo à la partie israélienne, le déroulement des procédures à ce point de passage. L'accord porte également sur le lancement des travaux de construction d'un port maritime dans la bande de Gaza, l'engagement d'un plan de construction d'un nouvel aéroport et la gestion de la circulation des personnes et des marchandises entre la bande de Gaza et la Cisjordanie à compter du 15 décembre 2005.

Il convient d'indiquer que quelque temps après l'ouverture de la frontière, les autorités israéliennes ont décidé de la refermer, arguant de l'attaque de Natanya au début du mois de décembre 2005. Ce qui constitue une violation des termes de l'accord du 25 novembre.

2- Défis et exigences de la période post-retrait de la bande de Gaza :

Le retrait israélien de la bande de Gaza et de la région nord de la Cisjordanie a suscité des échos favorables car il constitue un pas important sur la voie de la réalisation des aspirations palestiniennes. En même temps, ce retrait pose de nombreux défis nécessitant de déployer des efforts supplémentaires pour capitaliser ce retrait, le placer dans un contexte à même de garantir la continuité du processus de paix en vue de tracer la voie à la création d'un Etat palestinien indépendant et viable.

La réalisation d'un tel objectif n'est pas aisée, surtout au regard de la vision israélienne qui souhaite réduire le processus de paix au retrait de la bande de Gaza ; retrait qu'Israël considère être le dernier du genre à l'ombre de ses projets d'expansion de ses colonies en Cisjordanie et à l'Est d'El-Qods et de la construction du mur d'isolement.

La poursuite, par Israël, de l'assassinat des dirigeants de la résistance palestinienne risque de provoquer la recrudescence de la violence. De même, la consolidation de la colonisation israélienne en Cisjordanie constitue une pierre d'achoppement pour la progression des négociations de paix.

De façon générale, il convient de dire que le retrait de la bande de Gaza n'a pas apporté un changement qualitatif de la politique israélienne. Les questions fondamentales qui constituent la trame du conflit palestinien demeurent pendantes et Israël refuse toujours d'engager des négociations directes avec l'Autorité palestinienne, pour en discuter, arguant du moindre prétexte et surtout de la tenue d'élections, pour repousser ces négociations aux calendes grecques et, ce faisant, tenir en otage tout le processus de paix.

Parmi ces questions cruciales que les autorités Israéliennes évitent d'aborder dans le cadre de négociations directes, figurent, entre autres, la question des réfugiés, des prisonniers palestiniens, estimés à ce jour à près de 8600, la question de l'eau et de Jérusalem. Il est évident que le refus des autorités israéliennes de discuter de ces questions est un indice de leur absence totale de volonté de faire avancer le processus de paix en dépit des efforts louables consentis à cet effet par le Président Mahmoud Abbas. D'où la nécessité, pour la communauté internationale, de redoubler d'efforts et de pressions sur les autorités israéliennes, pour les amener à accepter d'amorcer de véritables négociations avec les autorités palestiniennes.

L'absence de bonne volonté des autorités israéliennes s'est, de fait, récemment traduite par leur décision de renouer avec la politique de démolition des maisons dans les territoires occupés, après l'attaque de Natanya, en décembre, violant en cela les termes de l'accord de novembre 2005.

3- Les élections palestiniennes et israéliennes et leurs incidences sur l'avenir de la paix :

Les scènes politiques, palestinienne et israélienne, connaissent une activité interne intense ces derniers temps. Les préparatifs sont en cours dans les territoires palestiniens occupés pour l'organisation des élections législatives palestiniennes prévues le 25 janvier 2005. Afin de garantir la tenue de ces élections dans un climat de sérénité, 13 factions palestiniennes ont d'ores déjà signé une charte d'honneur par laquelle elles se sont engagées à ne pas porter et utiliser des armes durant les assemblées générales, les marches et autres activités liées aux élections. De même, ces factions devront s'engager à

reconnaître les résultats officiels et définitifs des élections qui seront proclamés par la Commission électorale.

En Israël, le leader des syndicats des travailleurs, M. Amir Peretz, a été élu à la tête du Parti des travaillistes, à la suite de quoi il a annoncé le retrait de son Parti de la coalition gouvernementale avec le Parti du Likoud ; ce qui a conduit le gouvernement à annoncer l'organisation d'élections anticipées en Israël au cours du mois de Mars 2006. Suite à ces développements politiques, Mr. Ariel Sharon a annoncé son retrait du Parti du Likoud et la création d'un nouveau Parti politique baptisé « Kadima » (L'espoir) considérant que le Likoud n'est plus capable de placer les intérêts nationaux suprêmes d'Israël au dessus des intérêts partisans et personnels étroits.

Le Liban/La Syrie :

Les remous politiques suscités par l'assassinat du Premier Ministre libanais Rafik Hariri perdurent toujours au Liban, surtout à la suite de l'adoption de la Résolution 1595 du Conseil de sécurité de l'ONU portant constitution d'une Commission d'enquête internationale. Sitôt mise sur pied, la Commission d'enquête a entamé ses activités sous la direction du magistrat allemand, Detlev Mehlis, qui a soumis un rapport au Conseil de sécurité dans lequel il a mis en cause un certain nombre de responsables des services de sécurité libanais et de hautes personnalités dans les services de sécurité syriens, présumés coupables d'avoir fomenté l'assassinat du Premier Ministre Rafik Hariri.

Le 31 Octobre 2005, une réunion ad hoc des Ministres des affaires étrangères a été organisée au Conseil de sécurité pour examiner le rapport Mehlis. A l'issue de cette réunion le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 1636 aux termes de laquelle il :

- se félicite de la coopération des autorités libanaises qui ont procédé à l'arrestation des responsables libanais de la sécurité présumés coupables d'implication dans l'assassinat ;
- donne à la Commission d'enquête le pouvoir de déterminer le lieu et les modalités de déroulement des auditions des responsables syriens impliqués dans le cadre de l'enquête;
- demande à la Syrie de procéder à l'arrestation des ressortissants syriens présumés coupables, d'après la Commission d'enquête, d'avoir participé à cet acte terroriste ou d'avoir contribué à son financement, son organisation ou son exécution;
- demande à la Syrie de mettre fin à son ingérence dans les affaires internes du Liban et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban ;
- demande à la Commission d'enquête de soumettre au Conseil de sécurité, avant le 15 Décembre 2005, un rapport sur la progression de l'enquête, y compris au sujet de l'assistance fournie par les autorités syriennes et d'examiner, si nécessaire, les mesures supplémentaires à entreprendre à cet égard.

La Syrie a accepté de se conformer à la Résolution du Conseil de sécurité, même si elle nie toute implication dans l'assassinat de Mr. Hariri et de ses compagnons. De même, la Syrie a donné son aval pour l'audition, par la Commission d'enquête, des coupables présumés et ce, au siège des Nations unies à Vienne.

Par ailleurs, la Syrie fait face à de fortes pressions qui risquent de menacer la stabilité de la région du Moyen-Orient dans son ensemble. Ce pays est en effet accusé, de manière répétée, par les Etats-Unis de soutenir le terrorisme, de permettre l'infiltration de combattants en Irak à partir des frontières syriennes et d'apporter le soutien au Hezbollah libanais et à certaines organisations palestiniennes.

En outre, la Syrie fait l'objet depuis 3 années de sanctions unilatérales imposées par les Etats-Unis même si elle rejette toutes les accusations qui lui sont adressées et considère que celles-ci visent à masquer l'échec des Etats-Unis en Irak et son soutien à Israël qui continue d'occuper depuis 1967 le Golan syrien et les terres libanaises de Chabaa.

Conclusions et recommandations

La situation dans la région du Moyen-Orient est loin d'être stabilisée. Si en Palestine, on ne peut pas parler de progrès réels en dépit du retrait des forces israéliennes de Gaza, en Syrie et au Liban, l'instabilité s'installe et les violences ciblées se poursuivent, à l'instar de l'assassinat, le 12 décembre 2005 du journaliste et député, Gebran Tueni, dans la banlieue de Beyrouth.

A la lumière de ce qui précède, le Conseil pourrait :

Au sujet du conflit israélo-palestinien :

Réitérer son appel en vue de la mise en œuvre de la Feuille de route par les deux parties et impulser une nouvelle dynamique au processus de paix en veillant à convaincre Israël d'honorer ses engagements contenus dans cette Feuille de route et de mettre un terme à ses actes d'agression;

Se féliciter du retrait de Gaza des forces d'occupation et Demander aux autorités israéliennes de respecter les termes de l'accord du 25 novembre 2005 et d'inscrire le retrait de Gaza dans le cadre de la Feuille de route ;

Inviter les deux parties à mettre fin à la violence contre les populations civiles

exhorter la communauté internationale à fournir l'assistance matérielle et financière nécessaire à l'Autorité palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza dont l'infrastructure a été totalement détruite par l'occupant israélien et dont l'économie a été complètement étouffée ;

encourager l'Autorité palestinienne à assumer pleinement ses responsabilités à travers une gestion saine de la bande de Gaza, l'unification des rangs palestiniens, l'imposition du respect du droit et des lois, et le règlement des différends par des voies pacifiques ;

encourager toutes les factions et tendances palestiniennes à se placer sous l'ombrelle de l'Autorité palestinienne, seul représentant du peuple palestinien ;

inviter les parties, israélienne et palestinienne, à faire preuve de retenue et à s'interdire d'adopter des politiques de nature à provoquer, à nouveau, la recrudescence de la violence entre elles ou de nature à menacer de ruiner les opportunités de paix et les acquis réalisés jusque-là ;

De La Syrie/Liban :

Inviter toutes les parties concernées à contribuer, dans la sérénité, à l'aboutissement de l'enquête internationale et à régler leurs différends par des moyens pacifiques ;

appeler à sauvegarder la stabilité de la Syrie et du Liban pour éviter un embrasement de toute la région du Moyen-Orient.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2006

Draft common African position on The UN review process on the plan of action on small arms and light weapons

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4267>

Downloaded from African Union Common Repository